

2022

Projet d'accueil AtArt asbl



Année 2022

www.atart.be

Présentation

Atart asbl propose des stages de vacances dans un cadre artistique et de multiactivités

Les stages

Nos stages s'adressent aux enfants de 2.5 à 16 ans. Atart propose des activités de qualité encadrées par une équipe d'animateurs passionnés par le monde de l'animation. Chaque animateur passe par une procédure de recrutement qui nous permet d'identifier son domaine de compétences et sa motivation à participer à notre projet. Nos animateurs sont attentifs à tous les enfants et s'assurent qu'ils trouvent tous une place au sein du groupe.

C'est dans un esprit de vacances que les enfants s'amuseront. Nos ateliers ne sont pas une fin en soi, ils sont le moteur, la direction et la base qui structurent la journée des enfants. C'est bel et bien dans un esprit de vacances que les enfants évolueront.

Atart insiste également sur l'accueil des enfants et des parents. Laisser son enfant entre les mains d'une équipe d'animation est souvent stressant pour les parents. Pour répondre à ces inquiétudes, nous garantissons un climat d'échange et de sécurité.

Nous réservons un espace important pour l'accueil des plus petits (2.5-3,5 ans) qui en sont bien souvent à leur première expérience de stage, tous nos animateurs sont sensibilisés à leurs difficultés. Une sieste est prévue pour les enfants de 2.5-3,5 ans, cette sieste est aussi accessible aux plus grands si le besoin s'en fait ressentir et/ou à la demande des parents.

Toujours en recherche, nous construisons notre projet avec les parents et les enfants. Nous sommes toujours intéressés par leurs suggestions, remarques ou autres choses qui pourraient améliorer l'accueil et les activités que nous proposons.

Si nous pouvions résumer nos stages en une phrase, nous dirions qu'ils sont « centrés sur l'épanouissement, l'amusement et le bien-être de l'enfant ».

Règlement d'ordre intérieur

1. Coordonnées

Nos bureaux :

63 rue de Bomel
5000 Namur

2. Encadrement des plaines de vacances

1.1. Taux

Le taux d'encadrement des enfants respecte les normes ONE :

- Un animateur pour un groupe de maximum 8 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour un groupe de maximum 12 enfants de plus de 6 ans

1.2. Le recrutement

1.2.1. Les animateurs

Notre procédure de recrutement se fait via curriculum vitae et sous forme d'interview.

Chaque candidat animateur doit envoyer son curriculum vitae. Une sélection est effectuée et les candidats potentiels sont interviewés par notre équipe de recrutement.

Lors du recrutement, l'animateur doit se présenter avec le projet d'accueil de l'asbl qu'il doit avoir lu avant l'entretien.

Le profil des candidats est :

- Être âgé de minimum 18 ans
- Avoir une expérience en animation
- Être de préférence breveté ou assimilé animateur

Nous évaluons les compétences du candidat sur différents points :

- Son expérience en animation
- Ses qualités et compétences d'animation
- Sa motivation à participer à un projet d'animation en plaine de vacances et de faire partie d'une équipe
- Ses qualités relationnelles

Suite à l'interview, l'animateur qui a répondu favorablement à toutes nos attentes fait partie de notre « réserve de recrutement ». Ces animateurs doivent participer à une séance de présentation de notre projet d'accueil. Durant cette présentation, nous donnons les lignes de conduite que nous voulons dans nos centres de vacances. Ensuite, les animateurs peuvent poser leurs questions et débattre avec nous sur le projet.

1.2.2. Les coordinateurs

Nos coordinateurs sont recrutés par notre équipe de recrutement. Chaque futur coordinateur doit d'abord animer dans nos stages et apprendre la fonction propre à l'asbl sur le terrain (encadré par un coordinateur expérimenté).

Le profil des candidats est :

- Être âgé de minimum 21 ans
- Avoir une expérience en coordination
- Être breveté ou assimilé coordinateur

Nous évaluons les compétences du candidat sur différents points :

- Son expérience en animation et coordination
- Ses qualités et compétences en coordination
- Sa motivation à participer à un projet d'animation en pleine de vacances et de faire partie d'une équipe
- Ses qualités relationnelles

1.3. Qualifications

En ce qui concerne les qualifications, nous sommes attentifs à engager en priorité des animateurs brevetés et/ou assimilés¹ et d'être dans les normes ONE :

1.3.1. Les animateurs

- 1 animateur breveté sur 3 pour les enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur breveté sur 3 pour les enfants de plus de 6 ans

L'asbl Atart est très attentive à la qualité des animations. À cet effet, nous favorisons la formation des jeunes à l'animation et nous engageons en priorité des animateurs brevetés et/ou assimilés² s'ils

¹ Pour être assimilé à un animateur breveté, il faut : 1° avoir obtenu un diplôme ou un certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur de promotion sociale ; 2° pouvoir justifier d'une expérience utile de 150 heures de prestation au sein d'un centre de vacances.

² Pour être reconnu comme « qualifié » pour encadrer des enfants en centres de vacances, d'autres parcours de formation accompagnés d'expériences de terrain peuvent être pris en compte. Certains diplômes (Instituteurs,

correspondent à nos critères de recrutement (cfr infra. 1.2 Le recrutement). Également, nous encourageons nos équipes d'animation à se former en les incitant à suivre des cycles de formation avec les opérateurs habilités à leur délivrer un brevet reconnu par un pouvoir public.

1.3.2. Les coordinateurs

Comme pour les animateurs, nous engageons des candidats qui ont le brevet de coordinateur et/ou une assimilation³ à ce brevet en priorité.

Chaque centre est coordonné par un coordinateur breveté.

1.4. Rôle de l'équipe d'encadrement

1.4.1. Responsabilités de l'animateur

L'animateur est responsable du groupe d'enfant qu'il anime. Il doit veiller à ce que chaque enfant participe aux activités, à créer une synergie de groupe centrée sur le « plaisir d'être ensemble » et à considérer chaque enfant dans son individualité. Il prépare les différents ateliers et s'assure que le matériel mis à disposition des enfants est adapté à leur âge. Il entretient avec les parents une relation basée sur la confiance et le respect. À cet effet, il accorde une grande importance à l'accueil de ces derniers et de leur(s) enfant(s). Tout en tenant compte des remarques des parents, l'animateur est responsable de la santé, l'hygiène et de la sécurité de son groupe.

Créer une « bonne ambiance » avec ses collègues contribue à améliorer l'encadrement des enfants. À cet effet, l'animateur entretient une bonne relation avec ses collègues et le coordinateur du centre. L'animateur est sous la responsabilité du coordinateur qu'il doit tenir informer à tout moment.

Chaque jour, l'animateur doit tenir son local propre et rangé. En fin de semaine, il doit avec le coordinateur ranger et nettoyer la totalité du centre. Il doit également effectuer l'inventaire du matériel utilisé dont il est responsable.

1.4.2. Responsabilités du coordinateur de centre

Le coordinateur est responsable du centre et de l'équipe d'animation. Il doit s'assurer que les animateurs assurent leurs responsabilités et leurs activités. Il veille à créer une synergie dynamique entre les différents acteurs des plaines (parents, enfants, animateurs). Il est l'interlocuteur privilégié des parents avec lesquels il crée un climat de confiance et d'échange basés sur le respect.

Le coordinateur connaît les normes ONE qu'il doit appliquer dans le centre dont il est responsable.

Le coordinateur a comme tâches :

- **La gestion administrative** : il assure le suivi des listes de présences, des paiements et des inscriptions. Il participe aux réunions préparatoires organisées par l'asbl avant chaque semaine d'activités ;

enseignant, éducateurs,...) couplés d'expérience utile en centres de vacances peuvent déboucher sur une assimilation au brevet d'animateur ou de coordinateur en centres de vacances.

³ Pour être assimilé à un coordinateur breveté, il faut : 1° avoir obtenu un diplôme ou d'un certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur social ou pédagogique au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale. 2° pouvoir justifier d'une expérience utile de 250 heures de prestation au sein d'un centre de vacances.

- **La gestion des sorties** : en cas de sortie, le coordinateur organise l'excursion, veille à ce que l'encadrement soit renforcé et s'assure que les règles de sécurité sont respectées ;
- **La gestion des locaux et du matériel** : chaque jour il s'assure que les locaux sont rangés, lavés et en bon état. En fin de semaine, le coordinateur doit effectuer le rangement et le nettoyage complet du centre avec son équipe d'animation. Il doit également effectuer l'inventaire total du matériel utilisé tout au long de la semaine.
- **La gestion de l'hygiène, la sécurité et la santé** : le coordinateur est attentif à l'hygiène, la santé et la sécurité des enfants et de son équipe d'animation.

1.4.3. Responsabilités du coordinateur pédagogique

Le/la responsable pédagogique de l'asbl est garant(te) du respect du projet pédagogique et de la philosophie de l'asbl. Ses tâches sont multiples et concernent toutes l'organisation de nos stages de vacances :

- Recrutement des animateurs et des coordinateurs de centre
- Évaluation de coordinateurs de centre
- Organisation des réunions pédagogiques et d'évaluation
- Gestion des horaires
- Gestion de la logistique
- Relation avec les parents
- Réalisation et suivi des contrats

Durant les stages de vacances, le/la responsable pédagogique passe dans les centres pour renforcer les équipes, soutenir les coordinateurs, les animateurs et vérifier que les enfants passent une bonne semaine de stage. En cas de problème dans un centre, elle peut à tout moment se déplacer pour renforcer l'équipe et aider à trouver une solution.

Le/la responsable pédagogique est un véritable pilier sur lequel toute l'équipe d'animation peut se reposer.

3. Informations pratiques

3.1. Infrastructures

Les infrastructures sont adaptées à l'âge des enfants et aux activités proposées. Un espace réfectoire et des sanitaires propres sont prévus. Les locaux sont rangés chaque jour, les sanitaires et le réfectoire sont nettoyés chaque jour à l'eau. En fin de semaine d'activités, tous les locaux mis à notre disposition sont nettoyés à l'eau.

3.2. Horaires

- **De 08h00 à 09h00 Garderie du matin** :

Durant cette garderie, les enfants sont accueillis par le coordinateur et l'équipe d'animation. Ce moment privilégié permettra aux parents de communiquer avec le coordinateur et/ou l'animateur responsable de leur enfant.

Des espaces différenciés sont prévus pour éviter que les petits ne se retrouvent au milieu des jeux des plus grands. Dès lors, un espace 2,5 ans – 5 ans et un espace 6-16 ans sont bien délimités, mais en cas de fratrie ou autre lien, le plus âgé est évidemment autorisé à accompagner le plus jeune s'il en manifeste l'envie ou le besoin. Les animateurs sont répartis dans les différents espaces selon les groupes d'âge auxquels ils ont été affectés.

- **De 09h00 à 16h00 Les ateliers**
(cfr projet d'animation)
- **Dîner et temps libre de 12h00 à 13h30**
Les enfants amènent leur repas de midi, la collation et le dix heures (de préférence un fruit !)
- **Deuxième période d'ateliers : De 13h30 à 16h00**
(cfr projet d'animation)
- **De 16h00 à 18h00 garderie du soir :**

La garderie du soir – comme celle du matin – est un moment d'échange entre les parents et l'équipe d'animation. Les parents peuvent s'informer sur le bon déroulement de la journée, sur la manière dont leur enfant s'intègre dans le groupe, s'il est joyeux, motivé, ...

Cette période sert aussi à l'échange d'informations : Faire le suivi des demandes du matin, informer les parents sur un élément important de la journée écoulée, s'assurer que toute la partie administrative est clôturée, ...

Durant la garderie, les enfants ne restent jamais sans surveillance.

3.3. Équipement

Nous mettons à disposition des animateurs du matériel de qualité, adapté à l'atelier et à l'âge de l'enfant. Ce matériel est sous la responsabilité de l'animateur et du coordinateur qui doivent le gérer en bon père de famille.

3.4. Sorties

Lors d'une sortie (visite de musée, expositions, plaine de jeux, balade dans la nature, ...), l'animateur encadre son groupe et est responsable des règles de sécurité. L'animateur emporte avec lui une pharmacie et s'assure d'être joignable à tout moment.

Pour des raisons de sécurité, l'animateur doit compter régulièrement les enfants :

- Avant de monter ou de descendre d'un transport en commun
- Avant de quitter ou d'entrer dans un musée, exposition, ...
- Avant de quitter ou d'entrer dans une plaine de jeux, ...
- Etc.

3.5. Hygiène et santé

L'équipe d'animation est garante de la santé et de l'hygiène des enfants. Chaque animateur doit veiller à ce que les enfants se lavent les mains avant de prendre le dix heures, le dîner et le goûter. En cas de « petit accident », l'animateur doit s'assurer que l'enfant est changé.

Le coordinateur demande pour chaque enfant si rien de particulier lié à la santé de l'enfant (allergies, intolérance alimentaire, peurs, ...) n'est à signaler et se porte garant de bien transmettre l'information à l'animateur en charge de l'enfant.

En cas d'accident grave : Le coordinateur est responsable de la procédure et en cas d'absence de celui-ci, c'est l'animateur qui se charge du suivi.

1. L'enfant est sécurisé et les services de secours sont avertis immédiatement
2. Le coordinateur prévient le bureau qu'un accident grave est arrivé
3. Dès que l'enfant est pris en charge dans l'ambulance, le coordinateur téléphone aux parents pour les informer et leur donner les coordonnées de l'hôpital où l'enfant sera accueilli.
4. Le coordinateur accompagne l'enfant dans l'ambulance et ne le quitte pas jusqu'à ce que les parents le remplacent. Le coordinateur emporte avec lui la fiche de santé de l'enfant et une déclaration d'accident

4. Assurances

Les enfants et les animateurs sont couverts par l'assurance contractée par Atart asbl auprès d'une compagnie d'assurance.

5. Conditions financières

5.1. Modes de paiement

Les paiements sont effectués par versement bancaire sur le compte de l'asbl. À la réservation, un acompte de 50€ est demandé pour réserver la place. Il est demandé de payer le solde 30 jours avant le début des activités. En cas d'annulation non motivée, l'acompte est perdu ou remplacé par un bon de réduction de la valeur totale du montant payé.

Des facilités de paiement sont offertes aux parents qui en font la demande. Ces demandes sont gérées au cas par cas.

5.2. Réductions

Soucieux de donner l'accès à nos stages pour tout le monde, nous avons une politique de réduction sur le prix de nos stages selon la situation de l'enfant :

- Une réduction de 5€ par enfant par enfant inscrit est offerte aux familles nombreuses
- Des réductions extraordinaires peuvent également être octroyées au cas par cas (pour des enfants en situation particulière, SAJ, CPAS,...)

Le projet éducatif

1. L'enfant au cœur de nos ateliers

Nous sommes convaincus que c'est en rendant l'enfant acteur de nos ateliers, que celui-ci pourra se développer, se découvrir et s'épanouir au sein d'une société toujours en mouvement. L'enfant y trouvera la liberté et les outils nécessaires à son épanouissement personnel. Dans nos ateliers, le thème choisi n'est pas considéré en tant que tel, mais comme un moyen, un thème, un outil pour aider l'enfant à vivre une expérience unique, enrichissante et tournée vers le plaisir, l'amusement.

Quant à nos animateurs, ils veillent à soutenir l'intérêt de l'enfant dans ses expériences et découvertes. Les animateurs doivent aider les enfants à expérimenter la création, à oser s'exprimer par le corps, la parole et même par leur silence. Chaque enfant est soutenu dans sa personnalité, ses atouts et ses faiblesses. Les enfants ne sont pas là pour être jugés, mais pour s'amuser, découvrir et rencontrer l'autre.

C'est dans cette ambiance de détente, d'écoute et d'échange que l'enfant pourra vivre pleinement sa citoyenneté.

2. L'organisation de nos activités

Nos activités sont organisées autour de quatre pôles :

- Le niveau de développement des enfants

Nous proposons des activités par tranche d'âge : 2,5-3,5 ans, 3,5-5 ans, 6-11 ans (ou 6-8 et 8-12 ans) et 12-16 ans (un centre spécifique est prévu pour les ados).

C'est en tenant compte du développement de chaque enfant que nous favorisons la réussite et l'expérience positive. Il n'y a pas de place pour l'échec dans nos activités.

- L'intérêt de l'enfant

Les activités ne sont pas figées, elles sont proposées et évoluent selon l'intérêt que l'enfant leur porte. Une animation proposée qui ne rencontre pas l'intérêt de l'enfant sera tout simplement modifiée, redirigée ou même arrêtée.

- La diversité des ateliers

Chaque jour, des ateliers différents seront proposés aux enfants. Ils pourront chaque jour changer d'activités ou même refaire une activité qu'ils ont aimée.

- Le matériel

L'animateur responsabilise les enfants quant à l'utilisation du matériel pour éviter qu'ils ne se positionnent en simple consommateur. Nous voulons que chaque enfant prenne pleinement conscience de la valeur et de l'importance d'une bonne utilisation du matériel mis à sa disposition. C'est par ces petits gestes citoyens que les enfants pourront devenir des consommateurs responsables.

Cette sensibilisation passe par l'intégration d'un temps de découverte et de rangement du matériel dans les différents ateliers.

3. La Santé

Atart considère comme essentielle l'éducation citoyenne à la santé. Dès lors, notre équipe accorde beaucoup d'importance aux comportements d'hygiène de base comme la nécessité de se laver les mains avant de passer à table, après être allé aux toilettes, ...

Au début du stage, le cadre de vie est présenté aux enfants, ce qui signifie leur expliquer les règles à respecter au sein de l'asbl.

Une fiche de santé complétée par les parents est remise au coordinateur de centre chaque semaine.

4. L'encadrement

Dans ses attentes concernant l'encadrement, Atart valorise avant tout la qualité de ses partenaires dans la fonction qui leur est propre, leurs compétences en tant qu'animateurs et la stabilité, car nous connaissons l'importance de celle-ci dans le travail avec les enfants qui ont besoin de repères et de personnes référentes.

Le taux d'encadrement des enfants respecte les normes ONE :

- Un animateur pour un groupe de maximum 8 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour un groupe de maximum 12 enfants de plus de 6 ans
- 1 animateur breveté sur 3 pour les enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur breveté sur 3 pour les enfants de plus de 6 ans

Pour garder un esprit familial et de vacances, nous fixons un nombre maximum d'enfants par centre, entre 50 et 60 maximum. Nous avons constaté que ce nombre dépassé met à mal le concept vacances/détente. Au-delà de ce nombre (60 enfants/centre), on se rapproche trop d'un système scolaire qui laisse peu de place à l'improvisation.

Nous engageons un animateur volant dans les plus gros centres (autour de 60 enfants) pour permettre au coordinateur d'effectuer ses tâches administratives et pédagogiques au mieux. Cet animateur pourra également remplacer un animateur absent.

L'asbl Atart est très attentive à la qualité des animations. À cet effet, nous favorisons la formation des jeunes à l'animation et nous engageons en priorité des animateurs brevetés et/ou assimilés⁴ s'ils correspondent à nos critères de recrutement (cfr infra. 1.2 Le recrutement). Également, nous encourageons nos équipes d'animation à se former en les incitant à suivre des cycles de formation avec les opérateurs habilités à leur délivrer un brevet reconnu par un pouvoir public.

Nos animateurs doivent obligatoirement avoir un état de santé physique et psychique qui permet d'encadrer en toute sécurité les enfants. Dans le cas contraire, par exemple lorsqu'un accueillant est momentanément immobilisé, nous prenons des mesures adéquates en remplaçant l'animateur.

Chaque animateur doit travailler dans la détente et la bienveillance, les ateliers proposés aux enfants sont centrés autour du thème choisi. L'animateur prépare sa semaine d'animation, mais ne doit pas respecter scrupuleusement son planning. Le non-respect scrupuleux de son planning lui permet de ne mettre aucune pression sur les épaules des enfants qui sont en vacances et sur ses propres épaules. Nous demandons à chaque animateur de prévoir de nombreux jeux (hors thème) à proposer aux enfants. Les animateurs se sentent libres de proposer des activités « non prévue » sur demande des enfants (nous insistons sur cette liberté lors des réunions de préparation).

Étant donné la diversité culturelle et sociale des familles que nous accueillons, nous sensibilisons notre équipe à cette « problématique », cette réalité.

5. Communication entre les différents partenaires

5.1. Enfants

« C'est par l'exercice de la parole et de la communication que les enfants peuvent créer du sens, négocier, interagir dans le but de prendre leur place, d'être eux-mêmes et eux-mêmes avec les autres »⁵. C'est dans cet état d'esprit que nous proposons de vivre le dialogue enfant/enfant, enfant/adulte et adulte/adulte.

Des règles bien définies sont importantes pour le bon fonctionnement des activités et des relations. Notre équipe d'encadrement est garante du bon respect des règles durant les ateliers. Celles-ci sont présentées aux enfants le premier jour, avant la première activité.

⁵ Référentiel – ONE, p.121

Nous laissons à l'enfant la possibilité de s'exprimer sur ce qu'il aime ou n'aime pas, il se sent libre de manifester toutes remarques, qu'elle soit positive ou négative. Nos animateurs sont attentifs à ne pas « censurer » l'expression des enfants. Un véritable échange basé sur le respect est mis en place dans chacun de nos centres.

5.2. Parents

Atart veille à préserver la nature privée de la vie de chaque enfant. Toute information divulguée aux responsables de nos ateliers par les parents et considérée comme utile à l'encadrement d'un enfant sera partagée uniquement avec les personnes concernées.

Notre équipe est concernée par la discussion avec les parents. Nous favorisons un dialogue ouvert et transparent. Les parents ont des attentes de notre part, mais nous avons aussi des attentes leur part. Il s'agit d'un véritable échange, d'un partenariat que nous mettons en place avec les parents.

Toute demande d'un parent est « traitée », suivie. Certaines demandes peuvent être immédiatement traitées par l'animateur. Ces demandes mènent à une réflexion ou même une révision du projet pédagogique. En aucun cas nous ne sous-estimons les demandes des parents.

En ce qui concerne le secret partagé, Atart respecte plusieurs conditions recommandées par l'ONE:

- la personne qui a livré le secret ou ses représentants doivent savoir ce qui va faire l'objet du partage et avec quelles personnes le secret va être partagé ;
- elle doit donner son accord sur le partage ;
- le secret ne peut être partagé qu'avec des personnes soumises au secret professionnel et tenues à la même mission ;
- il est important de limiter le partage à ce qui est strictement nécessaire pour la réalisation de la mission commune.

5.3. Animateurs

Nos animateurs travaillent en équipe dans un climat de confiance et se communiquent les informations essentielles.

Les animateurs se mettent d'accord sur le fonctionnement de la journée en organisant quotidiennement une réunion d'équipe.

Deux animateurs sont présents lors des moments d'échange quotidiens tout comme lors d'échanges sur un aspect confidentiel : l'un est disponible pour l'accueil, l'autre peut continuer à prendre en charge le groupe d'enfants.

Le projet d'animation

Préparation de la semaine de stage

Avant chaque période de stage une réunion est organisée avec l'équipe d'animation afin de répondre aux dernières questions, de finaliser les plannings, régler les dernières tâches administratives et de créer une cohésion d'équipe (cette réunion se fait en présentiel et/ou en visioconférence selon la situation).

Chaque animateur prépare sa semaine de stage à l'avance et envoie son planning au coordinateur qui valide les ateliers ou conseille l'animateur sur une modification éventuelle.

Différents thèmes sont proposés aux enfants qui choisissent (via la plateforme d'inscription) à quel stage ils vont participer. Chaque thème est doublé par un thème commun à toutes les tranches d'âge, « Multi activités », ce qui permet aux animateurs de proposer des jeux d'intérieur, d'extérieur, des jeux sportifs, de société, aux enfants et de rejoindre d'autres groupes d'enfants durant la journée afin de ne pas se limiter au thème choisi et de créer une bonne synergie au sein du centre de vacances (exemple de stage proposé : ateliers artistiques et multiactivités).

Nos ateliers débutent à 09h00 et finissent à 16h00

Chaque journée est découpée en deux grandes périodes d'ateliers :

- **Première période d'ateliers : De 09h00 à 12h00**

Chaque début de semaine, l'animateur crée avec les enfants une charte de qualité qui reprendra les « règles » de vie du groupe durant la semaine de stage. Cette charte sert de point de repère pour les enfants, permet de rapidement créer des liens et d'améliorer la vie en groupe. C'est en impliquant les enfants dans cette dynamique que nous pourrions favoriser leur citoyenneté.

Les enfants participent aux ateliers organisés par leur animateur. Ces ateliers sont centrés sur le thème choisi. Une période d'environ 30 minutes de « temps libre » est prévue pendant laquelle les enfants pourront prendre le dix-heure. Ce temps libre est une parenthèse pour les enfants, c'est un moment où ils sortent du thème qu'ils ont choisi, ils pourront aller à la rencontre d'enfants plus âgés, plus jeunes, retrouver le petit frère, la grande sœur, un cousin,...

- **Dîner et temps libre de 12h00 à 13h30**

Durant ce temps, les enfants sont encadrés par l'équipe d'animation.

- **Deuxième période d'ateliers : De 13h30 à 16h00**

Durant cette deuxième partie de la journée, les ateliers de « multi activités » sont proposés par toute l'équipe d'animation aux enfants de toutes les tranches d'âge. Cette période permet aux enfants de rejoindre les autres groupes d'enfants et de rencontrer les autres animateurs.

Une sieste est proposée aux plus petits (2,5 à 3,5 ans) de 13h30 à 15h00. Les plus grands peuvent participer à ce moment de détente. Les enfants qui ne restent pas à la sieste participent aux ateliers organisés par l'équipe d'animation.

Un temps de goûter de 15 minutes est prévu entre 15h00 et 15h45.

À 15h45, les enfants se rassemblent et aident l'animateur à ranger le matériel utilisé tout au long de la journée. Par cet acte, nous rendons l'enfant acteur de ses ateliers et le rendons responsable du matériel qu'il utilise. Nous sommes convaincus que ce petit moment contribuera grandement à rendre l'enfant acteur de sa vie, de sa citoyenneté.

